La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

1 € de don au patrimoine = 21 € de retombées économiques*

*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : dpo@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur www.fondation-patrimoine.org.

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre. ☐

Contacts

FONDATION DU PATRIMOINE

Occitanie-Méditerranée
Palais Jacques Cœur et des Trésoriers de France
5, rue des Trésoriers de France
34000 Montpellier
09 63 57 44 06
occitaniemed@fondation-patrimoine.org
Suivez-nous sur

COMMUNE DE CORSAVY

Barri d'Amont
66150 Corsavy
mairie@corsavy.fr

FONDATION DU PATRIMOINE

Je donne !

Pour la restauration de

la tour de Batère

Corsavy



Retrouvez tous les projets sur
www.fondation-patrimoine.org

Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © Commune de Corsavy - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique

La Tour de Batère, emblème de l'architecture médiévale du Roussillon

LE PROJET

Située à Corsavy et Saint Marsal, à 7,3 km d'Arles-sur-Tech et à 26,7 km de Valmanya, la tour est un vestige de l'architecture militaire du moyen-âge dans les Pyrénées-Orientales, elle est par ailleurs longée par une ancienne voie romaine. Elle est située en hauteur et était primitivement nommée « Tour de la porte » car elle garde le col qui réunit deux vallées. Son emplacement était ainsi stratégique.

Cette réhabilitation en 2 phases concerne l'ensemble de l'édifice. La première phase, réalisée entre 2019 et 2025 a permis le comblement des lacunes du parement extérieur et la sécurisation du site.
Cette seconde phase permettra la cristallisation de l'édifice via le rejointoiement des pierres extérieures et intérieures, le dallage intérieur pour l'évacuation pluviale et le chaînage de la tour sommitale.

LE LIEU ET SON HISTOIRE

La Tour de Batère faisait partie d'un réseau de 41 tours à signaux médiévales appartenant au royaume de Majorque. Dite « nœud de réseau » avec sa sœur jumelle, la Tour de Tautavel. Elle servait de relais d'informations des autres tours pour en alerter le casernement au Château de Castelnou et au Palais des Rois de Majorque à Perpignan.

LA MOBILISATION

La restauration de la Tour de Batère s'accompagne d'un projet de valorisation autour de la thématique des « tours à signaux » avec une reconstitution des faisceaux lumineux reliant les tours du réseau, le château de Castelnou et le Palais des Rois de Majorque. Grâce à vos dons, ce lieu historique pourra accueillir des visiteurs dans le cadre de visites guidées par des conférenciers du Pays d'Art et d'Histoire en catalan et en français.

LES CONTREPARTIES

15 € ou plus : carte du réseau des tours à signaux

25 € ou plus : frappe d'une médaille à l'effigie de la tour de Batère

Montant des travaux	**176 000 € HT**
Objectif de collecte	**12 000 €**
Début des travaux	**2026**

Crédit photos © Commune de Corsavy







Bulletin de don

Oui, je fais un don pour aider la restauration de la tour de Batère

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/29914
ou en flashant le QR code ci-contre.

Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à Fondation du patrimoine, Occitanie-Méditerranée, BP 70289, 75867 PDC Paris 18, accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine
la tour de Batère

Le montant de mon don est de

☐ 80 € ☐ 150 € ☐ 250 € ☐ 500 € ☐ _____ €

Raison sociale* : _____

Forme juridique* : _____ SIREN* : _____

Nom : _____

Adresse : _____

_____ Code postal : _____

Ville : _____ Pays : _____

E-mail : _____

*Informations obligatoires pour les entreprises

Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons	**80 €**	**150 €**	**250 €**	**500 €**
Coût réel après réduction de l'**impôt sur le revenu**	**28 €**	**51 €**	**85 €**	**170 €**
	Réduction d'impôt de 66 % du don dans la limite de 20 % du revenu imposable.			
Coût réel après réduction de l'**impôt sur la fortune immobilière**	**20 €**	**38 €**	**63 €**	**125 €**
	Réduction d'impôt de 75 % du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).			
Coût réel après réduction de l'**impôt sur les sociétés**	**32 €**	**60 €**	**100 €**	**200 €**
	Réduction d'impôt de 60 % du montant du don jusqu'à 2 M€ et de 40 % au-delà, dans la limite de 20 000 € ou 5‰ du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.			

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre ☐